

Réflexions



Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale



Dr. Tyler Schulz
Vérificateur général adjoint
Commissaire à
l'environnement

En 2021 et dans les années à venir, il sera important de passer outre les répercussions de la pandémie de COVID-19, vers la reprise économique. Cependant, cette reprise concerne les gens et nous ne devons pas perdre de vue que notre environnement est notre milieu de vie. C'est l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, la terre sur laquelle nous vivons — où nos enfants jouent et où nos aliments sont cultivés.

Par conséquent, la conscience environnementale joue un rôle important dans nos vies. L'environnement est essentiel au maintien d'une économie saine; il fournit des ressources pour la croissance économique et des moyens de lutter efficacement contre les dangers naturels.

En revanche, si des activités ne sont pas en place pour maintenir ou rétablir la qualité de l'environnement, la dégradation de l'environnement peut avoir des répercussions potentiellement négatives, par exemple sur la santé humaine, l'agriculture et la biodiversité, et elle peut contribuer aux changements climatiques, à l'élimination de la couverture végétale, à la perte de capacité d'enfouissement et à l'augmentation du nombre d'espèces en péril.

Cette année, le *Rapport annuel des audits sur l'environnement* met en lumière de nombreux risques clés de dégradation de l'environnement en Ontario, notamment :

- En l'absence de mesures de fond, le nombre d'espèces en péril en Ontario continuera d'augmenter et l'état des espèces et de leurs habitats continuera de se dégrader. Dans ses réponses aux recommandations formulées dans notre rapport intitulé « Protéger et rétablir les espèces en péril », le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le ministère de l'Environnement) a confirmé son manque d'engagement à améliorer la transparence ainsi que ses programmes et processus de protection des espèces en péril.
- À défaut d'autres initiatives pour réduire et réacheminer les déchets non dangereux des sites d'enfouissement, les décharges existantes de l'Ontario auront atteint leur pleine capacité d'ici 11 à 14 ans.
- Entre 2016 et 2020, plus de 40 000 déversements ont été signalés en Ontario, dont plus de 90 % ont été évalués par le ministère de l'Environnement comme présentant un risque de répercussions négatives sur la santé humaine et l'environnement. Le régime d'application de la loi du ministère de l'Environnement au titre des déversements dangereux n'est pas assez ferme pour que les entités s'y conforment en temps opportun ou pour dissuader les infractions répétées.
- Le ministère de l'Environnement ne démontre pas, par son leadership et ses actions, son engagement à respecter la *Charte des droits environnementaux de 1993* (la Charte des droits environnementaux). De plus, celle-ci ne couvre pas toutes les mesures importantes du ministère sur le plan environnemental.

Comme nous l'avons mentionné, la sensibilisation à l'environnement est importante et la transparence est un pilier fondamental de la responsabilisation du gouvernement. À cet égard, nous avons noté ce qui suit :

- Il y a plus de 20 ans, notre Bureau indiquait que les nombreux rapports ministériels sur l'environnement ne permettaient pas au public d'évaluer l'état général de l'environnement. Peu de choses ont changé depuis. À l'heure actuelle, quelques ministères publient des rapports sur certains sujets liés à l'environnement. Toutefois, la province ne fournit toujours pas aux Ontariens des rapports sur l'état de l'environnement, et un certain nombre de délais prévus par la loi pour la publication des rapports sur l'environnement ne sont pas respectés.
- Le ministère de l'Environnement n'a pas fait état régulièrement des progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs de réacheminement des déchets ni des résultats des mesures prises pour atteindre les cibles d'émissions de gaz à effet de serre. De même, le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts ne publie pas régulièrement de rapports sur les progrès réalisés en matière de conservation des milieux humides ou d'adaptation aux changements climatiques, ni n'a tenté d'évaluer la santé des communautés de pollinisateurs sauvages, malgré leur rôle vital pour la santé des cultures et la diversité des plantes sauvages. La province continue de faire rapport régulièrement sur la qualité de l'air, les forêts et les aires protégées. Toutefois, le ministère de l'Environnement a cessé de rendre compte régulièrement de l'état général de la qualité de l'eau dans la province, alors qu'il avait déjà publié des rapports exhaustifs et accessibles sur la *qualité de l'eau en Ontario*, en 2009 et 2016.

- En vertu de la Charte des droits environnementaux, le ministère de l'Environnement est tenu d'offrir aux Ontariens des programmes éducatifs sur leurs droits environnementaux. Pourtant, cela n'a pas été fait.
- Chaque année, on rapporte environ 8 000 déversements de matières dangereuses comme le gaz naturel, et les préjudices probables à court et à long termes ne sont pas communiqués au public. Le ministère de l'Environnement ne déclare pas aux Ontariens où un déversement dangereux s'est produit, qui l'a causé ou quelles répercussions particulières un déversement pourrait avoir sur la santé humaine et l'environnement.

Les mesures prises par la province, comme il est indiqué dans notre rapport, ne sont pas toujours conformes aux données scientifiques et aux réalités qui devraient être prises en compte dans la gestion des lois et des programmes relatifs aux dossiers environnementaux. Ces programmes doivent reposer sur les données et la science, dans une perspective de durabilité pour les générations futures.

D'après notre **Rapport annuel des audits sur l'environnement**, la province doit :

- appuyer sa législation environnementale et travailler avec elle plutôt que contre elle, et renforcer plutôt que miner ses objectifs;
- se souvenir de la durabilité et du long terme dans le cadre des décisions prises. Un climat sain de gouvernance et de supervision produit des décisions qui profitent à l'économie, à l'environnement et à la société;
- encourager la sensibilisation à l'environnement grâce à de meilleurs rapports publics sur l'environnement -- ce que la province fait ou ne fait pas et comment cela influe sur le monde naturel. Il faut bien se rappeler que la protection, la conservation et le rétablissement de l'environnement

exigent une perspective à plus long terme. Quelle que soit la politique du moment, les gouvernements élus sont appelés à garder en vue cette perspective à long terme. Les mesures qu'ils prennent ou ne prennent pas seront mesurées à long terme par les générations futures d'Ontariens.



Bonnie Lysyk,
Vérificatrice générale



Dr. Tyler Schulz
Vérificateur général adjoint,
Commissaire à l'environnement